

**COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉQUIPEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

DU MARDI 16 AVRIL 2002 – 21H00

-oOo-

Étaient présents :

- M. BEL, le Maire
- M. LOCHON, Maire-adjoint
- M. GALET, Maire-adjoint
- Mme De WITTELEIR, Maire-adjoint
- Mme POENCIN-FLEURY, Conseillère municipale
- Mlle LECOMTE, Conseillère municipale
- M. CASTAGNET, Conseiller municipal
- M. LEROUGE, Membre des comités
- M. HIRSCHAUER, Membre titulaire
- M. CARRARA, Association Sauvegarde de la Borde
- M. MANCEL, Association Qualité de vie de La Borde
- M. PERDEREAU, Association Qualité de vie de La Borde
- M. GUIBERT, Chef de projet entreprise BETURE
- M. DEBY, Directeur des services techniques municipaux
- Mlle PELTIER, Secrétaire de séance
- Mme GUICHENDUC, Membre de la commission

ORDRE DU JOUR

- Aménagement du Quai George Sand
 - Assainissement
 - Travaux routiers
 - Lutte contre les inondations
- Questions diverses

-oOo-

Support : plans

M. BEL ouvre la séance.

I / AMENAGEMENT DU QUAI GEORGE SAND

- Assainissement

M. LOCHON explique que la réfection des égouts est nécessaire, des travaux de mise en conformité doivent avoir lieu.

Le projet d'assainissement des eaux usées consiste à refaire la moitié des réseaux, ce qui représente un coût de 609 800 € (4 millions de francs), pour une durée de 2 mois. Il souhaite que cela soit fini pour la fête nationale.

Ces travaux commenceront début mai, financés par le Syndicat, et subventionnés à 45 % par l'agence de l'eau, 15 % par le Conseil Général, et 20 % de prêt à taux 0.

Le Maire s'interroge sur le branchement d'une dizaine de maisons : les branchements sont-ils corrects ? Une vérification sera faite.

M.CARRARA insiste sur la nécessité de prévoir une présignalisation pour travaux en amont des différentes opérations de réhabilitation.

- Travaux routiers

M. GUIBERT expose le projet qui sera réalisé en collaboration avec les services techniques, la DDE et le BCEOM qui étudie la digue.

Le Maire précise que la réalisation de cet ouvrage ne permettra pas d'éviter totalement les crues de la Seine dans le quartier de la Borde, mais uniquement d'en réduire les effets que nous rencontrons tous les 2 ans environ. Le réhaussement du merlon et sa prolongation ne permettront pas de faire face à une crue équivalente à celle de 1910.

Un drain de 30 cm de diamètre sera mis en place à 2 mètres de profondeur, sur une longueur de 700 mètres, sur tout le quai.

Les travaux consisteront en la création d'une piste cyclable de 2 mètres de largeur avec séparateur de circulation entre la piste et la route, la réfection de la voirie (démolition complète de la chaussée) avec une pente unique dirigée vers le fleuve, la réalisation d'une bande de stationnement de 1,80 mètres et d'un nouveau trottoir de 1,50 mètres de large.

La circulation sera modifiée par la suite : instauration d'un sens unique en direction du Pecq entre les rues Molière et Corneille, sens unique en direction de Sartrouville entre les rues Molière et Barbusse, Barbusse et Schoelcher, Schoelcher et Laforge.

En bas du Bd Laforge sera réalisé un mini giratoire.

Une bordure séparative sera créée entre l'allée des Vignes de Maison et le Bd Léon Blum.

La circulation de transit sera bloquée par l'installation d'une barrière en direction de Sartrouville après l'entrée du lotissement des Vignes de Maisons. Le Maire s'interroge sur la bonne tenue de cette barrière à terme, si tel est le cas la barrière sera remplacée par une jardinière.

Une placette de retournement sera réalisée au droit de l'allée des Vignes de Maisons.

M. MANCEL s'inquiète du changement du sens de l'avenue Léon Johnson, il aura pour conséquence un flux plus important de voitures dans l'avenue Daudet. Le Maire laisse entendre qu'un point sera fait après quelques semaines d'exploitation des dites modifications, et des mesures complémentaires pourront être éventuellement apportées.

Une zone 30 pourrait être instituée sur le quai, et des escaliers permettront aux piétons d'accéder à la butée.

M. LEROUGE demande un accès pour les personnes à mobilité réduite.

La réfection du quai George Sand représente approximativement 2,2 à 3 millions d'euros (15 à 20 millions de francs) : environ 900 000 € (6 millions de francs) pour les travaux routiers, aux alentours de 600 000 € (4 millions de francs) pour les égouts, et environ 0,700 à 1,500 millions d'€ TTC (5 à 10 millions de francs TTC) pour la reprise du merlon existant et sa prolongation à hauteur de la digue de Sartrouville soit 25,50 mètres. Sans oublier les honoraires des bureaux d'études.

Le planning des travaux n'est pas encore fixé.

- Lutte contre les inondations

M. GALET indique la création de murs en L (avec habillage en bois) pour réhausser le merlon entre la rue Corneille et l'avenue Alfred de Musset, de hauteur variable de 0,30 mètres à 0,80 mètres. Le muret sera habillé de rondins ou planches de bois côté habitations. Au droit du Cercle de voile seront installés lors des crues des batardeaux amovibles, puis le merlon sera construit.

Le BCFOM, bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre de la protection contre les crues de la Seine, a rencontré le 27 mars les services de l'état pour présenter le projet, étaient présents la DIREN et les services de la navigation de la Seine. Il est fort probable qu'une zone d'expansion du fleuve soit imposée au projet, cette imposition entraînerait des terrassements, sur 6 hectares de surface et 1 mètre de profondeur, soit 60 000 m³. Cette prescription, si elle était imposée, ferait échouer le projet. Le Maire estime cela injustifié en fonction des remblais réalisés sur l'île de la Borde à Maisons-Laffitte où les mêmes services ont laissé faire. Si la zone d'expansion doit être créée, c'est à cet endroit qu'il conviendrait de la réaliser.

Pour faire avancer le dossier une demande de rendez-vous a été sollicitée avec le Préfet, le principe en est accepté, le jour et l'heure restent à convenir.

Suite aux dernières inondations, la commune de Montesson n'a pas été déclarée zone sinistrée, contrairement à Maisons-Laffitte. Le Maire estime cette situation parfaitement injuste et a écrit dans ce sens au Préfet.

Compte-tenu de la période électorale, des délais imposés pour les procédures administratives et la réponse des services, les travaux ne pourront pas être engagés avant l'année 2003. Une incertitude demeure sur l'état des palplanches, un diagnostic sera réalisé prochainement pour en vérifier la bonne tenue, une étude de sol est également en préalable avant toute réalisation de travaux.

II / QUESTIONS DIVERSES

Le problème des gens du voyage est abordé, avec l'ordonnance aux fins d'expulsion transmise par le tribunal de grande instance de Versailles pour les terrains situés entre le chemin de la Borde et le rue Mithouard appartenant à GSM.

Le Maire demande dès le départ des occupants à ce que les ateliers municipaux effectuent des sillons profonds et sur une bonne largeur avec le tracteur. Il rappelle que 2 terrains sont actuellement occupés par de gens du voyage sur la commune.

La séance est levée à 23H00.

Fait à Montesson,

Le 24 AVR. 2002



Le Maire,

J.F BEL



La Secrétaire de séance,

V. PELTIER.



Le Directeur des Services
Techniques Municipaux,

D. DEBY.